

Date d'adhésion :

□□□□□□□□□□□□□□□□

Adhérent

Nom : Nom de jeune fille : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Domicile : [□□□□□□□□□□] Portable : [□□□□□□□□□□]

Adresse E-mail :@.....

- ☐ Je suis TRAVAILLEUR NON SALARIÉ * (loi Madelin) ☐ Je suis UN AUTO-ENTREPRENEUR *
- ☐ Je souscris à l'Association Nationale du Développement des Professions Indépendantes (ANDPI). Créée pour me permettre de bénéficier des avantages fiscaux de la loi Madelin - Je donne mandat au représentant dûment habilité de La Mutuelle de Bagneaux pour me représenter dans les structures de l'ANDPI. Je déclare avoir bien pris connaissance que cette adhésion est totalement gratuite*.
- ☐ Cochez si vous souhaitez la télétransmission avec votre organisme complémentaire *

*(cochez les cases qui correspondent à votre choix)

Information sur les personnes à garantir

	Identité	Sexe M/ F	Date de Naissance	Numéro de Sécurité Sociale
Adhérent	Nom : Prénom :		__/__/__	□□□□□□□□□□□□□□□□□□
Conjoint	Nom : Prénom :		__/__/__	□□□□□□□□□□□□□□□□□□
Enfant 1	Nom : Prénom :		__/__/__	□□□□□□□□□□□□□□□□□□
Enfant 2	Nom : Prénom :		__/__/__	□□□□□□□□□□□□□□□□□□
Enfant 3	Nom : Prénom :		__/__/__	□□□□□□□□□□□□□□□□□□

Ma Garantie

Garantie souscrite pour l'ensemble de la famille

➔ Je choisis ma garantie : ☐ BASIC ☐ ZEN ☐ OPTIUM
(cochez les cases qui correspondent à votre choix)

Mon mode de règlement

- ☐ Chèque (par trimestre, semestre ou annuel)
- ☐ Prélèvement bancaire mensuel : le 10 de chaque mois (délai de mise en place du mandat SEPA 14 jours, 1ère cotisation par chèque)

Cotisation mensuelle :€

Votre Parrain

Nom

Prénom :

N° SS :

Palement récurrent

[illegible]**NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :[illegible]Code international d'identification de votre banque – **BIC** (Bank Identifier Code)[illegible]

FR07ZZZ449479

La Mutuelle de Bagneaux

67-69 rue du Gâtinais
77167 BAGNEAUX SUR LOING

À

Le/...../ 20.....

Justificatifs à fournir

- Photocopie d'une pièce d'identité pour chaque bénéficiaire,

- Photocopie de l'attestation d'immatriculation au RO jointe à l'envoi de la carte vitale pour chaque bénéficiaire,

- Certificat de résiliation de votre ancienne mutuelle,

- Relevé d'Identité Bancaire (RIB),

- Si l'enfant âgé de 20 à 25 ans est dans l'une des situations suivantes : étudiant, apprenti, à la recherche d'un 1er emploi, handicapés à la charge des parents fournir les justificatifs de la situation,

- Joindre un extrait de KBIS

- Chèque de 1ère cotisation (Le délai de mise en place du mandat SEPA est de 14 jours).

Les soins, actes médicaux ou hospitalisations commencés ou prescrits avant la date d'effet de l'adhésion de votre garantie ne sont pas pris en charge par La Mutuelle de Bagneux.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales, du règlement Mutualiste et des statuts de La Mutuelle de Bagneaux qui m'ont été remis ce jour.

Je dispose d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires en cas de vente à distance et en cas de démarchage à domicile.

Signature de l'adhérent

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à :

Date :

Les informations contenues dans nos fichiers sont celles que vous nous avez fournies lors de votre adhésion et sont indispensables pour l'établissement et la gestion de votre dossier. Ces informations font l'objet d'un traitement informatisé. Nous vous informons que conformément au RGPD du 25 mai 2018, relative à la protection des données personnelles, Vous pouvez exercer vos droits, en joignant obligatoirement à votre demande une copie d'un titre d'identité, auprès du Délégué à la Protection des Données (DPO) par email (mesdonnees@lamutuelledebagneaux.fr) ou par courrier à la Mutuelle de Bagneaux (67-69 rue de Gâtinais 77167 Bagneaux sur Loing). La Mutuelle de Bagneaux dispose d'un délai d'un mois pour vous répondre.

« La Mutuelle Familiale, mutuelle régie par le livre II du code de la mutualité, sise **52 rue d’Hauteville** 75487 Paris cedex 10, (dite mutuelle garante), se substitue à la Mutuelle de Bagneaux (dite mutuelle cédante) dans les conditions prévues à l’article L. 211-5 du code de la mutualité, tel qu’issu du dispositif révisé de la substitution par l’ordonnance n°2017-734 du 04 mai 2017. Les articles R. 211-21 à R. 211-27 du code de la mutualité, tels qu’issus du décret n°2018-56 du 31 janvier 2018 sont également applicables. A ce titre, la Mutuelle Familiale se substitue intégralement à la Mutuelle de Bagneaux pour la constitution de l’ensemble des opérations et branches d’assurance pratiquées par celle-ci au profit de ses membres participants et de leurs ayants droit, ainsi que pour l’exécution des engagements nés ou à naître en résultant ».

« La garante donne à la cédante sa caution solidaire pour l'ensemble de ses engagements financiers et charges, y compris non assurantiels, vis-à-vis des membres participants, ayants-droit, bénéficiaires et de toute autre personne physique ou morale »

« Si l'agrément accordée à la garante lui est retiré ou est déclaré caduc, l'adhésion sera résiliée le quarantième jour à midi à compter de la date de la publication de la décision du retrait d'agrément, la portion de cotisation afférente à la période non garantie étant alors restituée au souscripteur ou au membre participant qui a acquitté la cotisation ».